

Aides financières CARSAT

50 % de financement pour réduire les risques de chutes au travail

Chutes de plain-pied, glissades, travail en hauteur, quais de chargement... **Investissez** dans des équipements de sécurité et **bénéficiez d'une aide financière.**

Pourquoi **agir** ?

⚠ Les chutes de plain-pied et de hauteur figurent parmi les principales causes d'accidents du travail.

Elles peuvent entraîner :

😱 Des blessures graves

📅 Des arrêts de travail

📉 Une désorganisation de l'activité

🛡 Des équipements adaptés permettent de réduire efficacement ces risques.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

 Entreprises de 1 à 49 salariés

 Tous secteurs d'activité

Pour en bénéficier, l'entreprise doit notamment :

 Disposer d'un DUERP à jour

 Adhérer à un service de prévention et de santé au travail (SIST Narbonne)

 Être à jour de ses cotisations sociales

Que finance la subvention ?

 Équipements limitant les risques de glissades et de chutes de plain-pied

 Équipements d'accès et de travail en hauteur

 Plateformes individuelles roulantes et plateformes élévatrices

 Équipements de sécurisation des quais de chargement

 Dispositifs de protection contre les chutes depuis les camions et remorques

Quel **montant** ?



50 % du montant HT des équipements financés



Minimum de subvention : 500 €



Plusieurs types d'équipements sont éligibles selon un cahier des charges défini par la CARSAT

Comment en bénéficier ?

-  Connectez-vous sur net-entreprises.fr
-  Déposez votre demande de subvention
-  Ajoutez les pièces justificatives demandées
-  Les dossiers sont traités selon leur ordre d'arrivée

N'attendez pas : le budget des subventions est limité.

Le rôle du **SIST Narbonne**

Vous accompagner pour :

-  Identifier les situations à risque de chute
-  Évaluer les risques dans le DUERP
-  Accompagner la mise en place d'actions de prévention
-  Mobiliser les compétences adaptées : ergonomes, préventeurs, équipe pluridisciplinaire

 Une question ? Contactez le SIST Narbonne

 contact@sist-narbonne.com